



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 10 novembre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

Affaire suivie par :
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
Tel : 03 87 34 34 22

à

**SCCV L'Escale
7 rue Bernanos
57000 METZ**

à l'attention de Monsieur Cadoux

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « L'escale » de 113 logements rue de la Gare à Mondelange - N°57-2020-00238
Recevabilité

RÉF. : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\Mondelange\2020 LOT ESCALE 113 LOGEMENTS

PJ : /

Monsieur,

J'accuse réception en date du 27 octobre 2020 des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant la gestion des eaux pluviales pour la création d'un lotissement « L'escale » de 113 logements rue de la Gare à Mondelange.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé délivré en date du 30 juin 2020 sera affichée à la mairie de Mondelange ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie :
Mairie de Mondelange